



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Modernisation des alertes DGS-Urgent pour les rendre plus opérationnelles

Question écrite n° 5590

Texte de la question

Mme Joëlle Mélin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le dispositif d'alerte DGS-Urgent concernant l'épidémie préoccupante de rougeole dans le pays et plus largement sur l'ensemble de ce dispositif. La DGS, par l'intermédiaire du CORRUS, Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales, émet des informations sur ses connaissances de situations d'urgences sanitaires en France, assorties de ses recommandations en matière de prise en charge, sous forme de messages DGS-Urgent. Ces alertes, au nombre de trois sur la période du 21 février au 7 mars 2025, arrivent par salves sur les boîtes mel des professionnels de santé. Le 21 février et le 3 mars, augmentation des infections invasives à méningocoque, le 24 février, vigilance vis-à-vis du risque de transmission à l'homme des virus influenza d'origine zoonotique et enfin le 7 mars pour l'épidémie de rougeole. Si ces alertes DGS-Urgent sont louables, leur longueur et leur complexité nuisent à leur efficacité et leur confèrent un caractère rebutant. Les professionnels de santé sont très convenablement formés. Partant de là, il semble inutile de leur dispenser un véritable cours qu'ils n'auront ni l'envie, ni surtout le temps de lire. Un autre modèle s'impose dans une rédaction modernisée de ces messages, simplifiée, plus opérationnelle et somme toute plus efficace, car elle sera lue. Elle l'interroge sur sa position sur ce dossier, sur la possibilité de rendre plus attractives ces alertes, qui sont indispensables pour la santé des Français.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé accorde une attention particulière à la qualité et à l'efficacité de la diffusion des messages d'alerte sanitaire émis par le centre de crises sanitaires, opéré notamment par le biais de son centre opérationnel. Créé pour répondre aux situations d'urgence sanitaire, ce dispositif d'alerte DGS-urgent vise à assurer une information rapide, fiable et cohérente à l'attention des professionnels de santé ayant transmis une adresse électronique à leur ordre professionnel. Ces messages contiennent les éléments de contexte, les signaux épidémiologiques observés, les recommandations de prise en charge ainsi que les messages de prévention destinés à protéger la santé des populations. Chaque message repose sur une validation scientifique et opérationnelle rigoureuse. En cas de crise, l'outil DGS-Urgent est un atout précieux car il permet de s'adresser à environ 1,7 million de professionnels de santé en un clic. Conscient des contraintes de temps et de charge pesant sur les professionnels de santé et au regard des différents retours d'expérience, notamment le rapport « Créa-Diff » de Julien Delpech et Eric Vibert d'octobre 2021, le ministère a engagé depuis plusieurs mois des travaux visant à assurer l'évolution du format de ces messages mais également des outils de diffusion. Ce travail, mené en lien étroit avec les parties prenantes, notamment par les professionnels de santé, vise à faire évoluer les modalités de communication opérationnelle. Il porte notamment sur le contenu, les supports utilisés et les canaux de diffusion de ces messages, afin de garantir que chaque information parvienne aux professionnels de santé par le vecteur le plus pertinent.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Mélin](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5590

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2144

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5875